

Primes-maladie et tri électif

Automne, saison des pommes, des primes et d'une récurrente grosse déprime au moment de l'annonce des tarifs à suivre. Le choc est particulièrement violent cette année.

Au milieu des explications, initiatives et autres tentatives d'enrayer cette spirale infernale, le Président du Gouvernement proposait dans une interview au Blick début septembre de réfléchir à la prise en charge selon le moment de la vie de la patiente ou du patient. Pour illustrer son propos, M. le Ministre Jacques Gerber brise un tabou de l'aveu même du journaliste. Je cite : « Aujourd'hui, par exemple si une personne de 90 ans veut se faire opérer d'une hanche et que son médecin estime que c'est nécessaire, on ne peut pas s'y opposer ». Fin de citation.

S'il est plus facile de s'en prendre à une arthrose avancée plutôt que faire le ménage devant la porte des dizaines de sociétés qui se partagent le juteux marché de l'assurance-maladie, la proposition a de quoi surprendre dans un contexte où la proportion de personnes âgées augmente de plus en plus.

Ma question est la suivante : le Gouvernement partage-t-il l'avis que les économies dans le domaine de la santé passent par la suppression de certains soins par exemple à partir d'un âge donné en prenant ainsi le risque d'un tri arbitraire et peu déontologique ? Autrement dit est-ce que pour limiter les coûts et combattre un système boîteux, la voie à suivre est de laisser souffrir et boîter un patient âgé ?

Pour le groupe parlementaire socialiste

Katia Lehmann